

# Pêche sportive au Québec

## Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

## Périodes, limites et exceptions de la zone

### Zone 15

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Bar Rayé	Pêche interdite		
24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
24 avril 2020 au 30 novembre 2020	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
15 mai 2020 au 30 novembre 2020	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2020 au 31 octobre 2020	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
19 juin 2020 au 30 novembre 2020	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
26 juin 2020 au 13 septembre 2020	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

## Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Flavien (46°05'08" N., 70°10'44" O.)

24 avril 2020 au 11 octobre 2020	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

### Lac Hénault - (46°25'30" N., 73°25'34" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Brochets et Dorés	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone	
	Autres espèces	même que la zone		
6 mars 2021 au 7 mars 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		

**Lac Mondonac (47°24'17" N., 73°58'04" O.)**

Mêmes que la zone	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

**Lac Morialice (47°14'03" N., 74°16'57" O.)**

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	<b>Pêche interdite</b>		

**Lac Quesnel - (46°23'11" N., 73°30'54" O.)**

25 avril 2020 au 13 septembre 2020	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
6 mars 2021 au 6 mars 2021	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement

**Lac Sainte-Rose - (46°27'04" N., 73°27'57" O.)**

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Ombre de Fontaine	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
6 février 2021 au 7 février 2021	Ombre de Fontaine	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
6 mars 2021 au 7 mars 2021	Ombre de Fontaine	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement

**Lac Saint-Louis - (46°33'29" N., 73°48'03" O., Saint-Zénon)**

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone		
	Brochets	même que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Esturgeons	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Ouananiche	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	

Mêmes que la zone	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 janvier 2021 au 31 mars 2021	Achigans	même que la zone		
	Brochets	même que la zone		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

### Lac Sans nom (à l'Ours) - (47°13'07" N., 74°14'30" O.)

24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone		
20 décembre 2020 au 31 mars 2021	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

20 décembre 2020 au 31 mars 2021	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone		

### Parc National du Mont-Tremblant

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Toutes les espèces	<b>Pêche interdite</b>	À l'exception des plans d'eau affichés sur un avis au poste d'accueil.	
-----------------------------------	--------------------	------------------------	---	--

### Réserve Faunique Rouge-Matawin

8 mai 2020 au 13 septembre 2020	Achigans	6 en tout		
	Brochets	4 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	3 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone		

### Réservoir Taureau (46°46' N., 73°50' O.)

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Doré Jaune et Doré Noir	<b>Pêche interdite</b>		
24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
24 avril 2020 au 30 novembre 2020	Autres espèces	même que la zone		
15 mai 2020 au 30 novembre 2020	Brochets	6 en tout		

15 juin 2020 au 31 octobre 2020	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
19 juin 2020 au 30 novembre 2020	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
26 juin 2020 au 13 septembre 2020	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

**Rivière du Diable - entre l'embouchure de la rivière Le Boulé (46°11'06" N., 74°31'09" O.) et le ruisseau de l'Avalanche situé au point (46°11'35" N., 74°34'11" O.)**

Mêmes que la zone	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
-------------------	--------------------	-------------------	--	-----------------------------

**Rivière Manouane - La partie comprise entre le barrage Kempt (47°32'13" N., 74°11'06" O.) et le lac Manouane (47°32'32" N., 74°10'39" O.)**

1er juin 2020 au 30 novembre 2020	Toutes les espèces	mêmes que la zone		
-----------------------------------	--------------------	-------------------	--	--

**Rivière Némiscachingue - entre la limite de la zone 14 et le lac Némiscachingue.**

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Ruisseau Castelnau - entre le pont du poste d'accueil de la zec Maison-de-Pierre (46°43'15" N., 74°58'39" O.) jusqu'à l'émissaire du lac de la Dame (46°43'18" N., 74°57'39" O.).**

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Zec Boullé**

24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 mai 2020 au 31 octobre 2020	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		

15 mai 2020 au 31	Autres espèces	même que la zone		
19 juin 2020 au 13 septembre 2020	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

### Zec Collin

24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 mai 2020 au 31 octobre 2020	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
19 juin 2020 au 31 octobre 2020	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

### Zec de la Maison-de-Pierre

9 mai 2020 au 13 septembre 2020	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

9 mai 2020 au 13 s	Autres espèces	même que la zone		
13 juin 2020 au 14 septembre 2020	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	3 en tout		

### Zec des Nymphes

24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 mai 2020 au 13 septembre 2020	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 juin 2020 au 13 septembre 2020	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

### Zec Lavigne

24 avril 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 mai 2020 au 13	Brochets	6 en tout		

15 mai 2020 au 13 septembre 2020	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Saumon atlantique	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone		
19 juin 2020 au 13 septembre 2020	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

### Zec Lesueur

1er mai 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
1er mai 2020 au 31 octobre 2020	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
15 mai 2020 au 31 octobre 2020	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2020 au 31 octobre 2020	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
19 juin 2020 au 31 octobre 2020	Achigans	6 en tout		

### Zec Mazana

1er mai 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	

1er mai 2020 au 13 septembre 2020	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 mai 2020 au 8 octobre 2020	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		

### Zec Mitchinamecus

1er mai 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
1er mai 2020 au 30 septembre 2020	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
15 mai 2020 au 30 septembre 2020	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2020 au 30 septembre 2020	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

### Zec Normandie

1er mai 2020 au 13 septembre 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	8 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	

1er mai 2020 au 13 septembre 2020	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
1er mai 2020 au 31 octobre 2020	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
15 mai 2020 au 31 octobre 2020	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	5 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	